

AVANTAGE GROUPAMA

Rappel : tout membre de la Section Départementale des Anciens Exploitants de la FDSEA 66 bénéficie d'avantages sur son contrat d'assurance GROUPAMA :

- Une réduction de **5%** sur son contrat d'assurance automobile et / ou multi-options chef de famille ou multirisques habitation. *Ex* : une réduction de 38 €uros pour un montant de 762 €uros d'assurance.
- Ce taux est porté à **7%** si l'adhérent a souscrit un produit Banque financière, GROUPAMA-VIE, ou Assurance Dépendance. *Ex* : une réduction de 84 €uros pour un montant d'assurance de 1200 €uros.

Si l'appel de cotisation émis par l'assureur ne le mentionne pas, nous recommandons à tout adhérent de la Section de l'année 2010, de **transmettre la présente attestation à sa caisse locale** qui appliquera la réduction.

Cette mesure concerne les anciens exploitants ayant fait valoir leurs droits à la retraite et ayant conservé tout au plus l'exploitation dite de subsistance au sein de la législation sociale.